Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026006B-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.006 Budget annexe ZAC Morinais 2026 – Reprise anticipée des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 au budget primitif 2026 et affectation provisoire des résultats
Elu en charge du rapport : M Ravaudet

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.1612-32, L.2311-5 ;
- **VU** l'instruction comptable M57 et notamment les dispositions relatives à la reprise anticipée des résultats ;
- **VU** la délibération n°2024.007 du 05 février 2024 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- **VU** la délibération n°2025.106 en date du 15 décembre 2025 prenant acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **VU** les résultats prévisionnels 2025 pour le budget annexe ZAC Morinais tels qu'ils ont été attestés par le Comptable public et vu l'absence de restes à réaliser 2025 ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Loïc Ravaudet, Adjoint aux finances et à l'achat public, à l'administration générale et à l'économie ;
- **CONSIDERANT** que l'article L.1612-2 du le Code Général des Collectivités Territoriales fixe au 30 avril la date limite d'adoption des budgets primitifs les années de renouvellement des organes délibérants, qu'il convient donc de procéder à l'adoption du budget primitif de la Ville 2026 avant cette date ;
- **CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2026 pour la ZAC Morinais est soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 09 février 2026 ;
- **CONSIDERANT** qu'à cette date le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe ZAC Morinais n'a pas encore été adopté ;
- **CONSIDERANT** toutefois la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 et à leur affectation, au regard de leur estimation attestée par le Comptable public.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026006B-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif ZAC Morinais 2026 tels qu'ils apparaissent ci-dessous :**

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats 2025	1 126 736,48	1 381 448,48	254 712,00
	Résultats antérieurs reportés	-	1 021 371,56	1 021 371,56
	Résultat de clôture à affecter			1 276 083,56

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'investissement	Résultats 2025	1 460 207,01	1 042 015,90	- 418 191,11
	Résultats antérieurs reportés	708 315,91	-	- 708 315,91
	Résultat de clôture			- 1 126 507,02

Résultat de clôture	**149 576,54**

- **Décide d'affecter au budget primitif ZAC Morinais 2026 les résultats prévisionnels 2025 comme indiqués ci-dessous :**
  - **Recette au compte 002 : 1 276 083,56 € ;**
  - **Dépense au compte 001 : 1 126 507,02 € ;**
- **Précise que si le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe ZAC Morinais faisait apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procèderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 21
Votes Pour..... 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine